



COMITÉ SYNDICAL du 28 MARS 2024 - PROCES VERBAL - Séance Extraordinaire

Etaient présents,

Membres titulaires, Madame, Messieurs

Hervé AGNES, Henri BARBARIN, Valéry DUMONT, Christian GOUX, Nicolas GUILLAUME, Hervé GUILLE, Mickaël HOUSTIN, Muriel LERAUX, Arnaud MARTINET, Alain NAVARRET, Damien PELOSO, Michel PICOT, Didier SIMEON, Guillaume THOUROUDE, Stéphane VILLAESPEA.

Absents Excusés : Yvan SOULARD

Absents : Messieurs CARDIN, CARNET, Jérôme CHARDON, DOLLEY, HOUDIN, LANGELIER, LEBEHOT, LEBOUVIER, MULLER, NORGEOT, POTET, POTEY, PRODHOMME.

Présents	15/30
Pouvoir	1
Votants	16/30

Le quorum n'est pas atteint

Secrétaire de séance : Herve GUILLE

Date de convocation : 19 mars 2024

APPROBATION du conseil syndical du 13 mars 2024

Le conseil syndical, adopte le procès-verbal de la séance à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Résultats budgétaires de l'exercice

40100 - SYND MIXTE AMNGT SIENNE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	97 209,81	733 096,46	830 306,27
Titres de recette émis (b)	8 723,44	741 736,03	750 459,47
Réductions de titres (c)	1 252,00	251 606,43	252 858,43
Recettes nettes (d = b - c)	7 471,44	490 129,60	497 601,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	97 209,81	733 096,46	830 306,27
Mandats émis (f)	3 335,51	654 714,32	658 049,83
Annulations de mandats (g)		150 137,30	150 137,30
Dépenses nettes (h = f - g)	3 335,51	504 577,02	507 912,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 135,93		
(h - d) Déficit		14 447,42	10 311,49

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	89 738,37		4 135,93		93 874,30
Fonctionnement	-8 331,10		-14 447,42		-22 778,52
TOTAL I	81 407,27		-10 311,49		71 095,78
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	81 407,27		-10 311,49		71 095,78

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Délibération N°2024-004

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ✚ Approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023.
- ✚ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ce compte de gestion, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
D11 Charges à caractère général (1)	219 212,41	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 496,00
D12 Charges de personnel et frais assimilés (1)	231 110,97	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	475 524,02
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	44 199,24	75 Autres produits de gestion courante (1)	7 440,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
D14 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	4 139,00
D16 APA	0,00	016 APA	0,00
D17 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	494 522,62	Total recettes de gestion des services	489 599,02
66 Charges financières	2 266,89	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	316,07	77 Produits spécifiques (1)	530,58
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 497 105,58	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 490 129,60
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	7 471,44	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 7 471,44	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 504 577,02	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 490 129,60
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 8 331,10	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 512 908,12	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 490 129,60
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		-22 778,52	

SECTION INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	3 335,51	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		3 335,51	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 3 335,51	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	7 471,44
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 7 471,44

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	II + IV
3 335,51	7 471,44	

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 0,00	VI 89 738,37
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 3 335,51	II + IV + VI + VII 97 209,81
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	93 874,30	

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

PRESENTATION GENERALE de la REALISATION DU BUDGET				
EXECUTION DU BUDGET 2023				RESULTAT 2023
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	387 577.02 €	309 616.60 €	-77 960.42 €
	Section d'investissement	3 335.51 €	7 471.44 €	4 135.93 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	8 331.10 €	0.00 €	-8 331.10 €
	Report en section d'investissement (001)	0.00 €	89 738.37 €	89 738.37 €
TOTAL (réalisations + reports)		399 243.63 €	406 826.41 €	7 582.78 €
RATTACHEMENT	Section de fonctionnement	117 000.00 €	180 513.00 €	
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL des RATTACHEMENT à reporter en N+1	117 000.00 €	180 513.00 €	63 513.00 €
RESULTAT EXERCICE CUMULE	Section de fonctionnement	512 908.12 €	490 129.60 €	-22 778.52 €
	Section d'investissement	3 335.51 €	97 209.81 €	93 874.30 €
	TOTAL CUMULE	516 243.63 €	587 339.41 €	71 095.78 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence M. Hervé GUILLE, vice-président chargé des finances, le conseil syndical examine le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

CA 2023 DEPENSES et RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
	512 908.12€	490 129.60€	- 22 778.52 €

CA 2023 DEPENSES et RECETTES INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
	3 335.51€	97 209.81€	93 874 .30 €

CA 2023 total cumulé DEPENSES et RECETTES INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
	516 243.63€	587 339.41€	71 095.78 €

Délibération N°2024-005

Hors de la présence de M. Stéphane VILLAESPESA, Président du SIAES, le conseil syndical est appelé à approuver le compte administratif du budget syndical 2023.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme présenté ci-avant,
- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits : **aucun reste à réaliser**
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus
- 5- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

*Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de : **22 778.52 €***

Délibération N°2024-006

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

✚ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : - 14 447.42 €

B Résultats antérieurs reportés : - 8 331.10 €

C Résultat à affecter : - 22 778.52 €

D Solde d'exécution d'investissement + 93 874.30 €

AFFECTATION en REPORT de fonctionnement en D 001 : - 22 778.52 €

AFFECTATION en REPORT d'investissement en R 002 : + 93 874.30 €

- ✚ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

PRESENTATION du Budget Primitif 2024

2024	RECETTES INVESTISSEMENT	98 243.97 €
28/040		4 369.67 €
2815731/040	Matériel roulant	1 540.00 €
2815738/040	Autre matériel et outillage de voirie	704.60 €
28158/040	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 127.00 €
281838/040	Autre matériel informatique	707.25 €
281848/040	Autres matériels de bureau et mobiliers	290.82 €
001/001	Solde d'exécution section investissement	93 874.30 €

INVESTISSEMENT DEPENSES-RECETTES 2024

2024	DEPENSES INVESTISSEMENT	98 243.97 €
215731/21	Matériel roulant	68 243.97 €
21578/21	Autre matériel technique	10 000.00 €
21838/21	Autre matériel informatique	10 000.00 €
21848/21	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000.00 €

INVESTISSEMENT 2024	PROPOSE
DEPENSES	98 243.97 €
RECETTES	98 243.97 €
EQUILIBRE	0.00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES-RECETTES 2024

Rappel des travaux validés en DOB du Mardi 13 Mars 2024

BOCAGE Budget Prévisionnel

BUDGET 2024	COÛT
DEPENSES	TOTAL TTC
FIN du MARCHE 19 SIAES BOCAGE 2023 – 2024	102 023.89 €
MARCHE 19 SIAES BOCAGE 2024 – 2025 début des travaux en septembre donc ½ de 130000€	65 000.00 €
Total	167 023.89€

Prévisions 2024 : subventions AESN BOCAGE

RECETTES SUBVENTIONS 2023	Montant
SOLDE 2023-2024	20 800.00 €
MARCHE 19 SIAES BOCAGE 2024 – 2025 : acompte	83 200.00 €
Total	104 000.00

RCE Budget Prévisionnel

TRAVAUX 2024	Montant TTC	SUBVENTIONS 2024	RESTE A CHARGE EPCI
ECLUSE 90%	6 000.00 €	5 000.00 €	1 000.00 €
BERENCE 90%	11 500.00 €	10 000.00 €	1 500.00 €
LA CHAUSSEE 80%	70 000.00 €	56 000.00 €	14 000.00 €
Moulin de Guelle 90%	20 000.00 €	18 000.00 €	2 000.00 €
Abbaye Hambye Etude exutoire Doquette 90%	35 000.00 €	31 500.00 €	3 500.00
Total	142 500.00 €	120 500.00 €	22 000.00

Chap.	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024
Report	D001 fonctionnement	22 778.52€
11	Charges à caractère général	374 799.89 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	272 267.07 €
65	Autres charges de gestion courante	43 511.28 €
66	Charges financières	3 000.00 €
67	Titres annulés exercices antérieurs	500.00 €
T1	Total des dépenses Réelles	694 078.24 €
T 2	DEPENSES d'ORDRE	4 369.67 €
RESULTAT EXERCICE AVEC REPORT ANNEE N-1		721 226.43 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2024		721 226.43 €
6459/013	Remb charges sécu sociale et prévoyance	1 500.00 €
6479/013	Remb sur autres charges sociales	4 000.00 €
70848/70	SDEAU 50	21 000.00 €
7472/74	REGION	24 381.00 €
74758/74	EPCI	239 321.08 €
74773/74	EUROPE FEDER	32 084.55 €
74773/74	EUROPE FEADER	51 957.37 €
747888/74	AESN	339 376.00 €
752/75	Location au SAGE COC	4 440.00 €
75888/75	Convention fonctionnement SAGE COC	3 000.00 €
773/77	Mandats annulés (exercices antérieurs)	166.43 €

Budget Prévisionnel 2024 FONCTIONNEMENT se présente ainsi

Délibération N°2024-007

Après avoir délibéré sur :

- ✓ le compte administratif 2023,
- ✓ le compte de gestion 2023,
- ✓ l'affectation du résultat 2023 au BP 2024

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

⊗ **Arrête le BP 2024 comme suit :**

Pour la section de fonctionnement : 721 266.43 €

Pour la section d'investissement : 93 874.30 €

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	721 266.43€	721 266.43€
Section d'investissement	93 874.30 €	93 874.30 €
TOTAL	815 140.73 €	815 140.73 €

⊗ **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

PARTICIPATION DES EPCI 2024

Le budget primitif validé par délibération DE 2024-007 prend en compte une augmentation des participations à 4% comme

ch	DEPENSES 2024	Crédits ouverts	CH	RECETTES 2024	Crédits ouverts
11	Charges à caractère général	374 799.89 €	64	Rbst sur rémunération et charges SS	5 500.00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	272 267.07 €	70	SDEAU	21 000.00 €
65	Autres Charges : Elus et SAGE COC	43 511.28 €	74	Dotations AESN - EUROPE - REGION	447 798.92 €
66	Charges financières	3 000.00 €	74	Recette 2024 EPCI	239 321.08 €
67	titres annulés sur ex antérieur	500.00 €	75	Location et fonctionnement SAGE COC	7 440.00 €
			77	Mandats annulés ex antérieurs	166.43 €
REPORT EXERCICE 2023		22 778.52 €			
Total des dépenses réelles		716 856.76 €	Total des recettes réelles		721 226.43 €
Total des dépenses d'ordre		4 369.67 €	Total des recettes d'ordre		
TOTAL DES CHARGES EVALUEES SUR 2024		721 226.43 €	TOTAL DES RECETTES EVALUEES SUR 2024		721 226.43 €

vu en DOB.

EPCI	2023	2024	augmentation 2024 par EPCI
CMB	85 136.34 €	88 541.79 €	3 405.45 €
Villedieu interco	68 615.60 €	71 360.22 €	2 744.62 €
GTM	26 631.90 €	27 697.18 €	1 065.28 €
Interco Vire au Noireau	13 481.54 €	14 020.80 €	539.26 €
MSMA	954.62 €	992.80 €	38.18 €
SAGE COC	34 630.45 €	36 708.28 €	2 077.83 €
Totaux	231 473.45 €	239 321.08 €	7 847.63 €

Une première avance 2024 a été demandée en janvier 2024 ainsi il reste à financer au EPCI les montants suivants :

EPCI	MONTANT 2024	AVANCE EFFECTUE JANVIER 2024	RESTE A FINANCER AU SIAES
CMB	104 583.31 €	75 202.39 €	29 380.92 €
Villedieu interco	84 289.08 €	60 609.33 €	23 679.75 €
GTM	32 715.20 €	23 524.41 €	9 190.79 €
Interco Vire au Noireau	16 561.01 €	11 908.48 €	4 652.53 €
MSMA	1 172.67 €	843.23 €	329.44 €
Totaux	239 321.28 €	172 087.84 €	67 233.44 €

Délibération N°2024-008

Vu le vote du budget primitif 2024,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ⊗ **Approuve le montant des participations 2024 présenté ci-dessus**
- ⊗ **Demande au Président de faire l'appel du reste des fonds aux EPCI dès le caractère exécutoire de cette délibération**
- ⊗ **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération**

CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Afin d'anticiper pour le recrutement d'un agent en remplacement du poste administratif au vu de son départ en retraite prévu au 1^{er} janvier 2025.

Je vous propose de :

- Créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 17H30/35H hebdomadaire
- Sur le cadre d'emploi intitulé **adjoint administratif territorial**
- Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, Le Président pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L. 332-14 de la loi du 26 janvier 1984 : pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Délibération N°2024-009

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- *De créer un emploi d'adjoint administratif territorial pour assurer les fonctions administratives, RH et comptables du SIAES.*
- *Cet emploi sera à temps non complet à raison de 17H30/35H hebdomadaire.*
- *D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi nommé dans l'emploi au BP 2024 chapitre 012*
- *D'autoriser le Président du SIAES, à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.*

TABLEAU DES EMPLOIS 2024

Nous vous proposons le tableau des emplois ainsi rectifié suite à la création de l'emploi d'adjoint administratif territorial :

TABLEAU DES EMPLOIS DU SIAES AU 28 mars 2024			
CADRES OU EMPLOIS	OUVERT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	AGENT
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1 poste à 17H30	POURVU 17 11 2021
Adjoint territorial administratif	1	1 poste à 17H30	Ouvert le 28/03/2024
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	2	1 ETP	
Adjoint technique territorial	2	2 postes à 35H00	POURVUS au 01/01/2015 et 01/03/2017
Agent maîtrise principal	1	1 poste à 35H00	POURVU au 1 ^{er} 06 2021
Technicien territorial principal 2ème classe	2	2 postes à 35H00	POURVUS ➤ CDD A.3-3, 2°-3 ans au 1 ^{er} 09 2021 ➤ TITULARISATION au 1 ^{er} avril 2023
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	1 poste à 35H00	Ouvert au 1er/01/2024
Ingénieur territorial	1	1 poste à 35H00	Ouvert au 1er/01/2024
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	7	5 ETP ACTIF	

Délibération N°2024-010

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical a voté, à l'unanimité des présents,

- ⊗ Pour l'adoption du tableau des emplois ci-dessus présenté.
- ⊗ Il est informé qu'il sera revu après nomination des agents sur ces nouveaux emplois
- ⊗ Et Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

QUOTAS POUR AVANCEMENT DE GRADE

LES QUOTAS POUR AVANCEMENT DE GRADE : Taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

Par délibérations du 2 octobre 2007 et du 21 juin 2021 des quotas ont été définis pour différents 5 cadres d'emplois

Délibération N°2024-011

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical a voté, à l'unanimité des présents, pour

- ⊗ Confirmer les ratios pris par délibération du 2 octobre 2007 et du 21 juin 2021 pour les 5 cadres d'emplois comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	TAUX DE PROMOTION (%)
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	100%
REDACTEURS TERRITORIAUX	100%
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAUX	100%
AGENT DE MATRISE TERRITORIAUX	100%
TECHNICIENS TERRITORIAUX	100%

- ⊗ Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

MISSION DU SIAES

Suite au comité des financeurs et aux discussions des élus au dernier conseil syndical et lors du DOB, et comme il l'a été formulé.

Le président propose au conseil syndical de délibérer pour l'autoriser à mettre en place des commissions et à travailler avec les collectivités membres afin d'affiner les missions GEMA du SIAES sur le bassin versant de la Seine et notamment dans son article 3 ainsi formulé dans les statuts « assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de nettoyage d'entretien et d'aménagements légers de la Seine et de ses affluents... » concernant les actions concrètes de l'équipe Bleue et Verte.

Synthèse des échanges :

Stéphane Villaespesa fait lecture à l'assemblée du compte rendu du comité des financeurs du 06 mars 2024 et mentionne que le SIAES ira à la rencontre de l'agence de l'eau Seine Normandie le 10 avril prochain pour plaider la cause du SIAES au vu du contexte. Il déclare également que la mutualisation est un principe auquel il croit profondément pour le bien de la rivière mais que le SIAES se pliera à la volonté des collectivités qui y adhèrent car il en est l'émanation.

Nicolas Guillaume : demande que Le SIAES aille également aller à la rencontre de ses adhérents afin de clarifier leurs positions et d'en faire la synthèse.

Hervé Guille , dit que la CMB travaille actuellement sur une nouvelle version du Contrat Eau et Climat en phase avec le 12^{ème} programme de l'AESN. Il n'y aura pas de grand changement pour les actions que porte SIAES.

Stéphane Villaespesa conclue en disant que le syndicat attend les retours des différents acteurs avant de mettre en place des commissions et groupes de travail pour approfondir le sujet.

Délibération N°2024-012

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical a voté, à l'unanimité des présents,

- ⊗ Et demande au Président du SIAES de rencontrer les différentes instances (Présidents d'EPCI, Agence de l'eau, Préfecture, ...) afin de travailler et d'affiner les missions GEMA du SIAES au vu de l'article 3 des Statuts du SIAES ;
- ⊗ Et également d'en retirer des conclusions sur les actions concrètes de l'équipe bleue et verte notamment au vu de l'un des objets du SIAES qui est « d'Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de nettoyage d'entretien et d'aménagements légers de la Sienne et de ses affluents ».

⊗ CONVENTION SIAES – COMMUNE DE VER

- ⊗ Nous avons vu en conseil syndical de maintenir dans la mesure du possible les réunions du conseil syndical du SIAES et autres réunions ponctuelles dans la salle des fêtes de VER.
- ⊗ Après avoir rencontré, M. JOUANNE Maire de cette dite commune ; il nous est proposé une convention de mise à disposition de la salle pour un coût de 60€ par réunion (toutes charges comprises eau électricité chauffage vidéo...)

⊗ Délibération N°2024-012

- ⊗ **Après en avoir délibéré, le Conseil syndical a voté, à l'unanimité des présents, pour autoriser le Président à signer la convention (ci annexée à la présente délibération) de mise à disposition de la salle de la commune de Ver pour les besoins de réunions du SIAES**

21H30 Stéphane Villaespesa clôt la réunion.

Signature du secrétaire de séance
Hervé GUILLE



Signature du Président du SIAES
Le Président, Stéphane VILLAESPESA.



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne



CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE SALLE ET/OU DE MATÉRIEL POUR UNE MANIFESTATION PONCTUELLE

Entre la **Commune de VER**

Adresse : 6 rue de la mairie, 50450 Ver

Représentée par **M Marc JOUANNE, maire**

Et

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siègne- SIAES

Adresse : 22 Impasse de l'ancienne gare, 50450, Gavray sur Siègne

Représenté par **M. Stéphane VILLAESPESA, président**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Mise à disposition

La commune de Ver met à disposition du SIAES la salle communale.

Cette salle est mise à disposition au SIAES, après délibération communale, pour l'organisation de réunions du conseil syndical et/ou d'autres réunions ponctuelles dans le cadre de ses activités (*Comité de Pilotage Natura 2000, Comité des financeurs, réunion de partenaires...*) pour un prix forfaitaire de location de **60€** par réunion toutes charges comprises (eau électricité chauffage ...).

Article 2 - Durée de la mise à disposition

La durée de la mise à disposition par la **commune de VER au SIAES** est **d'une année** et est renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 - Matériel fourni

La salle est équipée du matériel suivant :

- Tables, chaises, sonorisation, équipement de vidéo projection

Salle et matériel sont placés sous la responsabilité du **SIAES** pendant la période de location. Le **SIAES** s'engage à en faire une utilisation appropriée et veillera à ce qu'aucune dégradation ne soit commise.

Article 4 - Propreté

La salle devra être rendue propre et rangée, telle que trouvée par l'organisateur de la manifestation.

Article 5 - Détériorations

En cas de détérioration(s), le SIAES s'engage à dédommager la commune par le remplacement du matériel ou par le paiement d'une facture établie par la mairie et correspondant à la valeur d'acquisition ou de réfection dudit matériel.

Un état des lieux contradictoire, avec inventaire, sera effectué avant et après la mise à disposition.

Délibération de la commune de VER

N°

M.JOUANNE, Maire de VER.

Délibération du SIAES du 28 03 2024

N° 2024-013

M. VILLAESPESA, Président du SIAES



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Siègne

Accusé de réception en préfecture
050-255002826-20240328-DE2024013-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024